LE REVENANT

OU

REPLIQUE

DU SIEUR BERA AU DERNIER LIBELLE DU SIEUR LAURENDEAU.

Oh ! fiez-vous à moi, je veux le célébrer,
Si bien que de six mois, il n'ose se montrer.
Le Méchant, Com. acte 2, scene 3.

BÉRA, vous le savez, a vu les sombres bords,
Et l'on ne revient point de l'empire des morts [*a*].

OUI, mes amis, je l'ai vu cet asyle affreux de tous les crimes, j'ai vu l'enfer de l'aristocratie, & j'ai bravé la fureur des monstres qui l'habitent. Cependant, je vous l'avouerai, j'ai frémi près de l'antre terrible du Cerbere effrayant qui en défend l'entrée, & j'aurois été la victime de mon imprudence, sans le secours évident d'un Dieu protecteur de l'innocence & du patriotisme. Je n'avois, pour enchaîner le dogue aux trois têtes, ni le rameau d'or d'Enée, ni la lyre enchantereſſe d'Orphée; mais j'étois accompagné de deux braves, & je saisis, pour franchir ce passage

[*a*] C'est ainsi que Monsieur Laurendeau a terminé sa prétendue réponse à ma Catilinaire.

dangereux, un moment où il avaloit à longs traits cette liqueur merveilleuse qu'il prend souvent pour accroître sa rage. Hélas ! à peine avois-je fait vingt pas que le monstre sortit de sa taniere ; mais la vue de mes compagnons le glaça d'effroi, & recourant à l'artifice du Crocodile, il contrefit une voix humaine & douce pour m'engager à retourner sur mes pas. Instruit par les malheurs d'Orphée, & craignant que son aspect ne fit sur moi la même impression que le spectacle de Sodôme fit autre fois sur la femme de Loth ; je me gardai bien de tourner la tête : cette fermeté me sauva, & je parvins sans peine aux champs Elisées [*a*], à ce séjour de paix qu'éclaire en tout temps le soleil de la liberté, & qu'arrose sans cesse la source inépuisable du civisme [*b*].

[*a*] La Place Royale, près de laquelle se rassemble ordinairement la Société des Amis de la Constitution.

[*b*] Pour l'intelligence de ce trait historique, il est nécessaire de savoir que, le lendemain de la publication de mon mémoire contre Monsieur Laurendeau, je me rendois à l'Assemblée Electorale, avec Messieurs Bobin & Morin électeurs ; j'avois déjà passé, non sans frayeur, le quartier de la Celle, & je montois par la rue *d'enfer*, lorsque je m'entendis poursuivre par un Spectre qui m'appelloit son ami ; je n'osai jamais tourner la tête : mes compagnons furent plus hardis que moi, ils apperçurent un homme ou plutôt un phantôme, les cheveux hérissés, les yeux hagards & pleins de fureur, le geste ménaçant & le bras couvert d'une serviette, qui paroissoit sortir de chez Nanci, traiteur, & qui s'arrêta tout-à-coup lorsqu'il vit que mes compagnons faisoient bonne contenance. Ils le prirent pour Monsieur Laurendeau, mais je les désabusai. Ce n'est qu'un phantôme, leur dis-je, qui aura pris ses traits pour nous effrayer davantage, peut-être sommes-nous revenus au siecle des enchantemens ! Que sais-je ? L'aristocratie à tant de ressources, qu'elle n'est pas sans avoir des liaisons intimes avec l'enfer.

Tels ſont les dangers que j'ai couru le 8 Octobre 1790, & tandis que j'avois le courage de les affronter pour m'inſtruire, chez les morts, des moyens de rendre heureux les vivans, que faiſiez-vous alors, mon doux ami, Monſieur Laurendeau? *mauvais philoſophe*, (je vous crois). *Plus mauvais politique*, (je vous crois encore). *Pénétré de votre inſuffiſance*, (oh! pour le coup, je ne vous crois plus). *Vous obſerviez bonnement la nature, en attendant qu'une pluie abondante fécondant vos guérets permit au cultivateur de confier à la terre le dépôt qu'elle lui rend avec uſure* [a].

C'eſt-à-dire, en bon françois, que vous étiez à votre campagne, que vous y faiſiez des almanachs, & bailliez aux corneilles .... délicieuſe & ſublime occupation, en vérité! & c'eſt pour me punir de vous en avoir tiré que vous êtes venu me donner le coup de grace, & orner mon oraiſon funébre de l'apothéoſe de l'ancienne Municipalité. En honneur, j'ai peine à concevoir toute l'étendue de mon imprudence! Je vous avois tant de fois entendu raconter vos hauts faits d'armes [b], que j'aurois dû craindre de me méſurer avec vous. Je ſavois bien, après les récits multipliés que vous m'aviez fait de vos proueſſes, que vous aviez au moins la force de Roland le Furieux, le courage & l'intrépidité de Robert le Diable, mais j'ignorois que vous euſſiez auſſi les merveilleuſes propriétés de la tête de Méduſe! Quoi! vous tuez les

---

Cette nouvelle ſe répendit bientôt à Poitiers. Monſieur Laurendeau l'apprit ſans doute; il adopta mon opinion, & delà, la plaiſanterie délicate & ingénieuſe qui termine ſon charmant opuſcule.

[a] Réponſe du Sieur L'aurendeau, page 2;

[b] Monſieur Laurendeau a été long-temps ſoldat;

gens ſans les combattre....! Vous évitez les coups ſans les parer....! Que n'étiez-vous donc patriote? vous auriez pétrifié tous les *Ariſtocrates*, & nous aurions la paix [*a*].

Parlons ici ſans figure, & faiſons notre compte de bonne amitié.

Pourquoi n'avez-vous pas répondu aux inculpations que je vous ai faites? Pourquoi, au lieu de vous juſtifier, avez-vous paru auſſi indifférent ſur le ſoin de votre réputation, que vous vous êtes montré acharné à ternir la mienne? Vous vous êtes cru hors des atteintes de mes foibles traits : *l'aigle a dédaigné le défi du miſérable roitelet.....*; mais ce ton de ſupériorité vous fait tort, & je vous avertis, en bon confrere, qu'on prend dans le public cet air de mépris pour de l'inſuffiſance, & qu'on ſe demande les uns aux autres : « avez-vous lu cette réponſe qui ne répond » à rien, cette juſtification qui prouve plus que l'in» culpation, même la vérité des reproches que Béra » à faits à Laurendeau » [*b*]? Vos ennemis la rependent avec profuſion, & vos amis oſent à peine convenir que vous en êtes l'auteur. Enfin, après la lecture de cette malheureuſe rapſodie, deux perſonnes ne pouvoient ſe rencontrer ſur la rue ſans ſe rappeller, en levant les épaules, ce vers de Greſſet :

[*a*] On prétend que ce mot, *Ariſtocrate* eſt vuide de ſens ou du moins qu'il eſt ſans application aux ennemis de la conſtitution. Je crois cependant que, dans l'ancien régime, nous étions gouvernés en apparence par un Roi, & en effet par des Miniſtres, des Parlemens, des Intendans, & c'étoit bien là un Gouvernement *Ariſtocratique*, & ceux qui y tiennent encore par les regrets, peuvent bien être appellés *Ariſtocrates*.

[*b*] Je ne fais ici que vous répéter ce qu'on vous a dit publiquement à la derniere Aſſemblée de la ſection du Collége.

Des réputations, on ne sait pas pourquoi.

Moi-même, je vous l'avouerai : vous connoissant capable de mieux faire, j'ai vu, avec peine, que vous aviez compromis votre réputation par cette misérable réponse ; & si je n'avois su que vous aviez eu la foiblesse de vous associer une douzaine d'aides pour travailler avec vous à ce pitoyable ouvrage, j'aurois été dans le plus grand étonnement. Eh ! comment n'avez-vous pas fait attention que le grand nombre des rédacteurs nuit toujours à la bonté de la rédaction....? Lorsque vous n'étiez que cinq, je vous ai trouvé de l'esprit comme à quatre ; mais depuis que vous êtes douze, à peine en avez-vous comme un : voilà pourtant comme vous dérangez mes calculs, ou plutôt ceux du public dont je ne suis que l'écho !

J'ai cependant appris qu'à l'issue d'un dîner où vous aviez célébré, avec vos amis, & votre triomphe & ma défaite, on vous avoit tellement prodigué les applaudissemens que vous aviez failli éprouver le sort de la grenouille de la fable. Ecoutez : je vous le dis tout bas : on vous a gâté. Vous avez pris pour vos amis ceux qui admiroient jusqu'à vos défauts, & vous ne voyiez pas qu'en vous entretenant dans cette illusion trompeuse ils vous privoient même des bonnes qualités que vous pouviez avoir. Eh bien ! je veux à mon tour vous donner des conseils ; je veux vous apprendre que la véritable amitié ne sait pas flatter, & que sa franchise est mille fois préférable aux basses flagorneries des Admirateurs enthousiastes. Je vous ferai connoître les défauts de votre ouvrage. Je vous éclairerai sur ces ridicules dont vous vous couvrez chaque jour par vos indécens clabaudages contre nos Législateurs. & convaincu bientôt que mon existence vous est utile, vous serez le premier à désirer ma

réſurrection, & à me tirer des *ſombres bords* où vous m'avez ſi plaiſamment fait deſcendre. Mais quittons un moment la plaiſanterie & commençons.

Vous débutez par un reproche qui fait pitié: avec un peu de réflexion vous en conviendrez vous-même.

Savant Publiciſte, célebre Juriſconſulte, me dites-vous, (page 5), *votre judiciaire eſt un défaut: vous vous réſervez l'accuſation, & vous débutez par un libelle!*

Dans une affaire qui m'étoit abſolument étrangere, vous aviez eu la mal-adreſſe de m'inculper aupres du Département, de m'y peindre comme *un ambitieux qui ne pouvoit plus cacher le feu dont il étoit dévoré*, de m'y dénoncer comme *un intrigant qui alloit ſur les places publiques mendier des ſignatures pour étayer ſes projets criminels, &c.* Que devois-je faire en cette circonſtance? répondre à vos inculpations, & me juſtifier auprès du Département au quel vous m'avez dénoncé, & c'eſt ce que j'ai fait par mon mémoire. Mais je ne pouvois pas pourſuivre devant ce Tribunal, la réparation de l'injure: cette action n'étoit pas de ſa compétence. Je ne pouvois donc faire autre choſe que de me réſerver l'accuſation devant les Juges ordinaires. Il ne falloit être, pour agir de la ſorte, ni *un ſavant Publiciſte, ni un ſavant Juriſconſulte.*

Tandis que vous vous en étiez tenu à de ſimples propos ſur mon compte, je les avois mépriſé, parce que j'en connoiſſois la ſource; mais accuſé par vous, devant un Corps reſpectable, mon ſilence devenoit un crime, & le mépris d'une injure auſſi grave auroit prouvé que je la méritois. J'ai repouſſé votre attaque avec cette noble fermeté qui ſied à l'innocence, & qui forme le caractere de l'homme juſte. J'ai dit au Département, j'ai dit à mes Concitoyens que j'ai pris

pour Juges, voilà ma conduite & celle de mon adverſaire : les faits vous ſont connus : vous êtes juſtes, & c'eſt à vous de prononcer.

Cette démarche étoit-elle d'un *Déclamateur forcené* (*a*), *d'un odieux Libelliſte* (*b*), *d'un ſale Dénonciateur* (*c*) ? & pouvez-vous dire : *que mon imprudence & mon impéritie* (*d*) vous ont donné tant d'avantages ſur moi....? Tant d'avantages....! Et quels ſont-ils ces avantages dont vous vous vantez ſi gratuitement ?

Je vous ai cité au Tribunal de l'opinion publique, & vous n'y paroiſſez que pour m'y faire de nouvelles inculpations.

Je vous ai accuſé de décrier chaque jour la conſtitution, & de prêcher publiquement la néceſſité d'une contre-révolution, & vous n'avez pas répondu un ſeul mot à cette inculpation. (Déniez ces faits, c'eſt là où je vous attends).

Je vous ai reproché vos refus conſtamment coupables de pourſuivre les ennemis de la patrie, & de ſupprimer leurs écrits incendiaires : & vous approuvez l'un de ces écrits (*e*), & vous prétendez *que nous devions être raſſurés, contre l'impreſſion que l'autre avoit pu faire, par le ſerment civique que ceux de nos*

[*a*] Rép. de M. Laurendeau, pag. 2.

[*b*] *Idem*, pag. 6.

[*c*] *Idem*.

[*d*] *Idem*.

[*e*] L'amende honorable au Sacré-Cœur de Jeſus, dans laquelle on ſe plaignoit à Dieu de ſa lenteur à punir les uſurpateurs du trône, & voilà ce que notre ex-Procureur de la Commune appelle *un acte de religion qui n'intéreſſoit en rien l'ordre public*. Voy. ſa rép. pag. 15.

Concitoyens qui avoient fait les plus grands ſacrifices venoient de prononcer.... Raſſurés par ce ſerment civique....! Eh! Monſieur, la plupart de ceux qui l'ont prononcé travaillent tous les jours à détruire cette même Conſtitution qu'ils ont juré de maintenir de toutes leurs forces. Ne l'avez-vous pas fait vous-même ce ſerment auguſte? & cependant n'avez-vous pas dit en pleine Aſſemblée du Conſeil de Département, *qu'il y avoit long-temps que le Roi ſanctionnoit des feuilles de chêne?* & cependant n'avez-vous pas traité de brigands les Amis de la Conſtitution? & cependant n'avez-vous pas affecté, dans votre élégante Diatribe, au mépris des Décrets du Corps Légiſlatif, de qualifier du titre de *Vicomte*, M. de Châteigner, Commandant de la Garde Nationale? & cependant enfin, votre nom n'eſt-il pas aujourd'hui célébré dans le club capucinal *des Amis du Roi, ou des Amis de la Paix*, dont vous êtes, m'a-t-on dit, le créateur & le préſident?

Une Société *des Amis du Roi....!* Avons-nous un Roi qui ſoit étranger à la Conſtitution, & celui qui, dans un diſcours, où il a peint en traits de flammes toute la bonté, toute la ſenſibilité de ſon ame, à dit aux Français « que par-tout on ſache que le » Monarque & les Repréſentans de la Nation ſont » amis d'un même intérêt & d'un même vœu..... » Ne profeſſons tous, à compter de ce jour, ne » profeſſons tous *qu'une ſeule opinion, qu'un ſeul* » *intérêt, qu'une ſeule volonté, l'attachement à la* » *Conſtitution nouvelle* ». Ce Monarque que nous adorons à ſi juſte titre, peut-il reconnoître pour *ſes amis*, ceux qui oſent avoir une autre opinion que celle de l'Aſſemblée Nationale, ceux qui frondent ſans ceſſe la Conſtitution qu'elle a décrétée, & qui ne ſe coaliſent que pour la détruire?

Des Amis de la Paix....! En eſt-il d'autre que

les Amis des Loix & de l'ordre établi par la Constitution? Monstres, qui profanez ce nom sacré, la connoissez-vous cette paix dont vous souillez le voile en en couvrant vos fronts hypocrites? Savez-vous qu'elle naît de la justice, de l'amour de l'ordre & du respect pour les Loix? Savez-vous que celui-la seul est Ami de la Paix, qui prêche cette doctrine, & qui repend ces sentimens dans le peuple, en lui en montrant l'utilité? Savez-vous enfin, qu'il n'y a qu'une Patrie, qu'une Constitution, & qu'il ne doit y avoir conséquemment qu'un même intérêt & qu'un même vœu? Si vous aimez la Constitution & la Paix, réunissez-vous à vos Concitoyens qui ne professent, dans des Assemblées publiques, que des principes avoués par les Législateurs & consacrés par les Loix, & qui ne se réunissent que pour faire connoître au peuple, que vous cherchez à égarer, ses intérêts, ses devoirs & ses droits. Vous aimez la Paix! & vous commencez par nous déclarer la guerre! Vous faites scission dans l'état, & par le titre que vous vous arrogez, vous distinguez le Roi d'avec le Gouvernement, & vous séparez ses intérêts de ceux d'un peuple avec lequel il ne fait qu'un. Mais n'espérez pas nous séduire par des déhors trompeurs. Vous ne serez jamais que des sépulchres blanchis, & l'œil perçant du civisme ne verra, sous vos masques perfides, que les traits hideux de l'égoisme, de la fureur & du fanatisme.

Enfin, Monsieur Laurendeau, je vous ai reproché toutes les démarches indécentes que vous aviez faites pour m'exclure de la place de Procureur de la Commune, à la quelle j'étois appellé par le vœu des Patriotes, &, pour toute réponse vous avez le courage d'avouer, (dans les notes qui sont à la fin de votre libelle) que c'est vous qui avez rassemblé, chez un cabaretier, les Habitans du bourg de Saint Simplicien pour les éclairer sur mon compte, vomis-

sant des horreurs contre moi ? & vous avez le courage de convenir que c'est vous qui, de concert avec le bon Charprenet, avez fait battre la caisse dans le fauxbourg de Saint-Saturnin pour obliger les Habitans, sous peine d'amende & de prison, d'aller porter dans l'urne le nom de votre beau-frere ? La voix publique vous avoit bien désigné, mais je n'avois pu croire qu'un *ex-Procureur de la Commune*, qu'un *Administrateur du Département*, se fût ainsi donné en spectacle. Je voulois laisser aux témoins le soin de vous nommer, mais vous m'évitez la peine de les faire entendre, & tout est prouvé par votre aveu.

Ainsi, vous vous êtes permis de m'outrager publiquement par des déclamations injurieuses. Vous m'avez désigné dans des placards imprimés, dans des mémoires présentés au Corps Législatif & au Département, *tantôt comme une tête exaltée*, comme un orateur ambitieux qui ne s'étoit fait soldat [*a*] que *pour se mettre en perspective* ; tantôt *comme un scélérat qui ne cherchoit qu'à faire couper la gorge à tous ses Concitoyens.* D'autres fois, vous avez rassemblé le peuple dans des tavernes pour me priver des places qu'il me destinoit, & lorsque vous avez eu la douleur de me voir nommé, par un District étranger, à la place honorable de Juge, vous avez eu la bassesse d'envoyer des paquets de vos libelles dans toutes les paroisses de ce District, & dans toutes les maisons de la ville que je devois habiter ; & vous avez encore l'impudence de me demander si *je suis au dernier acte de la comédie que je joue depuis dix-huit mois ? Si nous sommes enfin rendus au dénouement ?* Oui,

---

[*a*] Je ne sais ce que veut dire cette phrase. Lorsque, par l'effet de la révolution, tous les Citoyens sont devenus soldats, a-t-il dépendu de moi de ne pas l'être ?

Monſieur, oui, nous y ſommes rendus, bientôt je pourrai vous dire comme *Floriſe* au Méchant (*a*).

Eh bien! allez, Monſieur, que vos talens, ſur nous
Epuiſent tous les traits qui ſont dignes de vous;
Ils partent de trop bas pour pouvoir nous atteindre,
Vous êtes démaſqué; vous n'êtes plus à craindre.

Etois-je encore le principal acteur de la comédie, lorſque vous m'avez ſuppoſé des lettres que je n'ai jamais écrites, afin de vous donner la ſatisfaction de me peindre comme un calomniateur, & *de vous trouver toujours ſur ma route dans le concours aux élections*, ainſi que vous en convenez vous-même? & après une conduite auſſi abominable, un acharnement auſſi marqué, vous avez le front de dire: « *que* » *vous n'avez point pour moi des ſentimens de haine*, » *que votre caractere franc & loyal ne fut jamais le* » *jouet de cette aveugle paſſion, mais que vous ne* » *m'eſtimez pas* ». Eh! que m'importe votre eſtime? Je rougirois de l'obtenir, & je me croirois deshonoré ſi vous diſiez du bien de moi. Votre eſtime....! Ah! gardez ce préſent funeſte. Je ne veux que celle des bons Citoyens, & je me flatte de la mériter.

Vous n'avez point pour moi des ſentimens de haine! Ah! Monſſieur, à qui avez vous cru perſuader que votre conduite n'étoit dirigée que par le mépris & non par la haine? On ne perſécute point celui que l'on mepriſe. Le mépris eſt une affection de l'ame purement paſſive qui nous fait regarder celui qui en eſt l'objet comme un être nul. Ce ſentiment produit

---

[*a*] Acte 5, ſcene 7. Peut-être trouvera-t-on étonnant que j'aie pris toutes mes citations dans le Méchant; mais je prie mes lecteurs de ſe rappeller que c'eſt à Monſieur Laurendeau que j'avois à répondre.

l'indifférence & non pas l'acharnement. Non, vous ne m'avez jamais mépriſé, mais vous m'avez haï, &, la plus baſſe jalouſie a fait éclorre & fermenter dans votre ame la plus odieuſe de toutes les paſſions.

Et pourquoi m'auriez-vous mépriſé? Où en auriez-vous acquis le droit? *dans l'affaire du Sieur Imbert, mon beau-frere*, dites-vous, *où j'ai rédigé l'acte d'acquiſition qu'il a faite, pour une ſomme de treize cent trente-ſix liv. des deux tiers d'un domaine valant quarante mille liv. avec plus de trente années de jouiſſances.*

Il me ſemble vous voir & vous entendre au moment où vous avez pris la plume pour me répondre: après avoir lu & relu dix fois mon mémoire, après en avoir crayonné toutes les marges, & vous être mordu les levres à chaque vérité frappante, ne ſachant enfin où trouver des moyens pour vous juſtifier, vous avez jetté loin de vous *cet ennemi de votre repos.* Déjà même, vous aviez abandonné le projet de vous faire imprimer, lorſque tout-à-coup, la calomnie, cette infernale divinité, s'eſt offerte à vos yeux, ſous les traits de Thiſiphone. Elle vous a reproché votre foibleſſe, & après avoir ſecoué le groupe de ſerpens qui forme ſa chevelure; après avoir fait paſſer dans votre ame le poiſon ſubtile que leur bouche diſtile; elle a diſparu, en laiſſant près de vous deux traits que ſa fureur avoit trempé dans les ondes du noir Phlégéton.

Quel moment délicieux pour vous! A l'inſtant, tous vos aſſociés en ont été ioformès. Vous avez rappellé le courage dans leurs cœurs, en y faiſant renaître l'eſpérance. « Réjouiſſez-vous, leur avez-vous dit, » réjouiſſez-vous: la calomnie, notre aimable pro» tectrice, vient de m'apporter de nouvelles armes. » Avec elles, je vais porter à mon ennemi deux coups » mortels, & nous ſerons tous vengés. Je ne pourrai

» pas, à la vérité, me guérir des bleſſures que j'ai
» reçues, mais la gloire du triomphe me les fera ou-
» blier. Je ne pourrai jamais répondre aux imputa-
» tions qu'il a faites, mais qu'importe? Après avoir
» dit que j'avois de juſtes motifs de le mépriſer, ne
» ſerai-je pas diſpenſé de le refuter? Le ſilence n'eſt-
» il pas le langage du mépris? Oui: mes amis, *je*
» *ramaſſe le gantelet, & j'accepte le combat à ou-*
» *trance.* Oui: je me repais déjà de la ſatisfaction ſi
» douce pour mon cœur de déchirer ſans pitié cet
» homme que nous déteſtons, avec juſtice, puiſqu'il
» ſait perſuader au peuple qu'il doit bénir une révo-
» lution qui nous ôte le pouvoir & le droit de le
» preſſurer. Oui: je vais publier par-tout qu'il a aidé
» ſon beau-frere à dépouiller de leur patrimoine des
» malheureux peres de famille, & qu'il s'eſt placé
» dans les carrefours pour prêcher la diſcorde & la
» vengeance.

» Qu'en dites-vous? cela peut faire un bruit du diable;
» Une brochure unique, un ouvrage admirable,
» Bien ſcandaleux, bien bon, le ſtyle n'y fait rien;
» Pourvu qu'il ſoit méchant, il ſera toujours bien ».

Et vous voilà au bruit des *bravo* de votre troupe enchantée, diſtribuant les rôles ſuivant le génie de chacun; à l'un, vous donnerez le ſoin de vous fournir des notes; à l'autre, celui de corriger les épreuves. Ceux-ci, vous en faites des émiſſaires pour diſpoſer les eſprits à l'impreſſion que vous devez attendre de votre brochure. Ceux-là, vous en faites des chauffe-cire pour envoyer à tous leurs correſpondans des paquets de cet ouvrage immortel.

Homme inconſéquent & cruel! conciliez-vous donc avec vous-même. Vous me mépriſez aſſez pour ne pas répondre aux imputations que je vous ai faites;

& vous ne me mépriſez plus, lorſqu'il eſt queſtion d'aſſouvir votre haine, & de déchirer ma réputation. Conciliez-vous enſuite avec ces faits, & rougiſſez ſi vous le pouvez, de la nouvelle horreur que vous venez de vomir contre moi.

« La ſentence qui entérine les lettres de reſciſion » contre l'acquiſition du Sieur Imbert éleva, dites-» vous, une barriere entre nous, & vous me vouâ-» tes, au même inſtant, un éternel mépris ».

Selon vous, c'eſt donc cette ſentence qui a élevé une barriere entre nous; c'eſt donc elle qui m'a attiré votre haine ou votre mépris. Mais vous avez oublié, ſans doute, que ce n'eſt que le 24 Mars qu'elle a été rendue, & que dès le 18 Février précédent vous aviez répendu dans toute la ville que j'étois un *vil dénonciateur*, un *mauvais Citoyen*, pour avoir averti la Municipalité de ce qui s'étoit paſſé dans l'égliſe de la Viſitation, rélativement à cette priere incendiaire, connue depuis ſous le nom *d'amende honorable au Sacré-Cœur de Jeſus*. Vous avez oublié que le 4 Mars, vous voulûtes entamer le rapport de l'affaire de la commune avec Monſieur Poute, ci-devant marquis de Nieuil, rélativement à l'acquiſition de ſa maiſon, faite par l'ancienne Municipalité, & que vous aviez juré de faire adopter par la nouvelle; que je m'oppoſai à ce rapport; que j'obtins, malgré vous, l'ajournement de l'affaire, & la communication des pieces, & que, trouvant fort mauvais qu'un *mince ſujet*, comme moi, oſât contrarier vos *vues*, & faire échouer vos *projets*, vous dites alors, aſſez hautement, que vous écraſeriez ſous vos pieds le foible vermiſſeau qui avoit la téméraire prétention de s'égaler à vous.

Vous avez oublié enfin, que vous ne vous étiez chargé de plaider contre mon beau-frere que pour avoir une occaſion de vous déchaîner contre moi, & que je fus d'autant plus ſurpris des ſorties indécentes

que vous vous promîtes à l'audience, (suivant votre usage très-connu), qu'il n'avoit été aucunement question de moi dans toute l'instruction de la cause. Ce n'est donc pas cette affaire qui est la source de votre haine ou de votre mépris, puisque vous ne vous en êtes chargé que pour satisfaire une animosité déjà manifestée, & pour me faire des inculpations aussi atroces que peu méritées.

Oui, Monsieur, oui, c'est moi qui ai rédigé l'acte qui, selon vous, doit me couvrir d'opprobre. Je l'ai fait & je m'en glorifie; je l'ai fait & je le ferois encore, s'il étoit nécessaire. Monsieur Imbert n'y a pas acheté, comme vous le dites, les deux tiers d'un domaine valant quarante mille liv. avec trente années de jouissances, pour une somme de treize cent trente-six liv. mais sollicité par un voisin de l'aider à recouvrer sa portion dans un domaine dont ses ayeux avoient été dépouillés, depuis plus de cinquante ans, il a acheté avec lui, la portion de quelques héritiers qui ne vouloient pas courir les risques d'un procès monstrueux, & dont on ne pouvoit calculer les frais, ni prévoir l'événement. Il a avancé de l'argent pour ceux qui n'ont pas voulu vendre, &, après des dépenses inouies, & les risques les plus évidens, il a obtenu avec le Sieur Girault son voisin, pour environ quatorze mille liv. la jouissance provisoire des deux tiers d'un domaine dont la totalité ne vaut pas plus de vingt-cinq mille liv. puisqu'il a offert de donner sa portion sur ce pied, & encore n'a-t-il pas retiré une seule année de jouissance; enfin, il a si peu voulu bénéficier sur ce marché, qu'il a offert d'abandonner sa portion pour les déboursés qu'il a faits dans la bonne foi [a].

---

[a] L'honnête Monsieur Laurendeau prétendoit qu'un homme qui avoit fait juger un procès au Parlement pour

Voilà, Monsieur, ce qui sera developpé devant le tribunal où l'appel sera relevé, la cause y sera vue sans doute d'un œil plus favorable. Il est vrai que votre client y sera privé de vos talens & de cette énergie *dont vous vous faites gloire*, & qui à Rome, vous auroit mérité les récompenses promises par la loi *remnia* [*a*]. Croyez-moi, Monsieur, croyez-moi, faites tomber la poutre qui est dans votre œil, avant d'avertir votre voisin du bourier que vous croyez appercevoir dans le sien, & souvenez-vous que, si j'avois voulu croire plusieurs de vos Concitoyens, je vous aurois trouvé plus d'un tort de cette nature...; mais passons à la seconde inculpation, en voilà bien assez sur la premiere.

C'est ici que vous avez du être bien content de vous même; convenez de bonne foi que vous avez sué sang & eau, tous les douze, pour faire un tableau tel que celui qui se trouve à la dix-neuvieme page de votre petit chef-d'œuvre.

« Et vous, Monsieur, & vous que j'ai laissé sous le » manteau, que faisiez-vous alors? placé sous le por- » tique de l'hôtel des Consuls, à dix pas de celui » du général, *en habit noir*, *en cheveux longs*, *les* » *yeux hagards*, *étincelans de fureur*, vous arrêtiez le » bras du Citoyen qui voloit dans ceux de ses fre- » res, &c. ».

Voilà mot pour mot le pendant du tableau que

---

tirer des mains de l'usurpateur le bien qu'il avoit acheté, devoit se contenter de ses débourses *légitimement* faits, c'est-à-dire de ce qui entroit en taxe, & que le vendeur devoit profiter de ses frais de voyage, &c.

[*a*] Cette récompense étoit d'imprimer la lettre C, avec un fer rouge, sur le front de celui qui avoit calomnié sa partie adverse. Voyez M. de Beaufort, de la repub. rom. liv. 1, chap. 3.

j'avois

j'avois ébauché dans *ma Catilinaire* [*a*], où je vous ai repréſenté dans la ſalle de l'Aſſemblée Electorale, *tantôt* avec l'un, *tantôt avec l'autre, vos deux mains dans vos poches, la tête baiſſée & le regard en deſſous, vous occupant de moi chetif qui faiſois les frais de toutes vos converſations.* J'y trouve cette différence néanmoins que le mien, étant d'après nature, n'a d'autre mérite que de bien rendre *l'original*, au lieu que le vôtre, étant de pure imagination, a pu recevoir tous les ornemens de l'art; auſſi, ne les avez-vous pas épargné. *Un habit noir, des cheveux longs, des yeux hagards étincelans de fureur....* qui ne ſeroit tenté de croire, en voyant ce croquis, que, pour aſſurer les coups de votre pinçeau, vous vous êtes placé devant une glace, ou qu'un de vos éleves à ſaiſi, pour faire ce portrait, le moment où vous arrivâtes à l'Aſſemblée Electorale du Diſtrict, (le 8 Octobre 1790), après avoir lu mon mémoire. Le modele étoit excellent, & la copie le rend d'après nature. Il faudroit ſeulement ſubſtituer à *l'habit noir* & aux *cheveux longs*, un ſurtout de boucher & une chevelure de Calchas. Mais, dans un tableau de maître, ce n'eſt pas la draperie que l'on conſidere, c'eſt l'expreſſion qui en fait tout le prix. On auroit pu rendre encore ce tableau plus intéreſſant, en mettant au bas cette Inſcription:

Il ſort de chez NANCI.

Mais laiſſons-là ce badinage que vous n'avez fait, ſans doute, que pour vous égayer, & dont il a du m'être permis de m'égayer à mon tour; je tiens l'éponge qui doit faire diſparoître cette miniature. La voici:

« Nous ſouſſignés, Officiers & Soldats, Citoyens

[*a*] En donant à mon Ouvrage le titre de *Catilinaire*, vous m'avez fait le ſinge de Ciceron; mais vous avez pris le rôle de Catilina, & je ſuis fort content de cet arrangement.

» dans la Garde nationale de Poitiers, Compagnie de » Monſieur de la Coindardiere, certifions à tous ceux » qu'il appartiendra, que le dimanche, ſix Juin dernier, » ſur l'ordre donné la veille par le commandant à cha- » que compagnie d'envoyer le lendemain dix députés » chez lui, la Compagnie ſe raſſembla & nomma le » Sieur Béra l'un de ſes députés quoiqu'abſent, en » enjoignant expreſſément à ſes députés de ſe refuſer » à toute eſpece d'invitation, ſi le Commandant les » engageoit à déjeûner. Que le jour indiqué, nous » y allâmes avec Monſieur Béra que nous priâmes de » porter la parole pour nous, & que nous revinmes » de ſuite avec lui, ſur la Place Royale, où il demeu- » roit. *Qu'il eſt faux, que ni lui, ni perſonne de la* » *députation, ſe ſoient arrêté ſous le portique des* » *Conſuls*, ni par-tout ailleurs, pour arrêter les Ci- » toyens & les empêcher d'accepter l'invitation du » Commandant : ce que nous pouvons d'autant mieux » certifier véritable, *que nous l'avons conſtamment* » *accompagné*. A Poitiers, le 26 Novembre 1790. » *Signé*, Pradel, Sergent-Major; Rodié, Adjudant; » Giraud, Fourier; Latu; Bontems; Jouteau; Heuſé » & Jolivet ».

Qu'oppoſerez-vous au témoignage de ces honnêtes Citoyens avec leſquels j'ai été député chez Monſieur de Châteigner? Direz-vous *que je ſuis leur parent, qu'ils ſont intéreſſés à ma juſtification*, &c.? Non: mais vous direz peut-être « que vous vous êtes adreſſé » à Meſſieurs de la Garde Nationale, & ſans nommer » perſonne, vous nous aſſurerez qu'ils vous ont fait » réponſe, *que tous les honnêtes gens* (de la Société » des Amis de la paix, ſans doute), *ont été indignés* » *de ce procédé, que vous êtes vengé par le mépris qu'ils* » *font de moi.* (Le mépris des honnêtes gens de la » Société des Amis de la paix m'honore infiniment, » & je les en remercie); *& qu'il vous prient de faire* » *le ſacrifice de votre juſte reſſentiment* ».

Ainſi, vous vous diſculperez de cette nouvelle calomnie, comme de celle qui concerne la prétendue lettre écrite à Monſieur Texier.

A propos de cette lettre: ſavez-vous, Monſieur le *ſavant publiciſte*, *Monſieur le célebre juriſconſulte*, que votre maniere de vous défendre n'eſt pas fort délicate? Vous prétendez que j'ai écrit une lettre à M. Texier, dans laquelle je vous ai peint avec une figure ariſtocratique; je me plains de cette injure; je vous demande juſtice de cette calomnie: Monſieur Texier ſe joint à moi pour vous défier de prouver cette inculpation menſongere; il fait plus: « il dénonce à l'univers com-» me *infames menteurs*, tous ceux qui ſuppoſeroient » avoir lu, ou pu prendre copie de cette prétendue » lettre », & pour toute réponſe à ce défi, vous en oppoſez une de gens que vous ne nommez point, & vous avez même l'affectation de vous laiſſer ignorer ſi cette réponſe des *Electeurs du Diſtrict de Loudun* eſt verbale ou par écrit! ainſi, quand vous avez beſoin de preuves, vous vous en faites, vous juſtifiez une fauſſeté par une ſuppoſition, & pour me ſervir de l'expreſſion de Monteſquieu dans ſon portrait de Frédegunde [*a*], *vous défendez vos méchancetés par vos méchancetés.*

Mais, dites-moi un peu, Monſieur *le Juriſconſulte*, comment ſavez-vous que cette lettre a été écrite & ſignée par moi? « Vous vous propoſiez, dites-vous, » de me pourſuivre, & de me faire chaſſer du Corps » Electoral [*b*]; mais des lettres miſſives écrites de » Loudun vous ont inſtruit qu'il vous falloit une preuve

---

[*a*] Eſprit des Loix, liv. 31, chap. 2.

[*b*] Vous ne liſez donc jamais les Décrets, mon cher Confrere? car vous ſauriez que celui du 2 Juin, art. 6, prive du droit de ſuffrage celui qui ſeroit aſſez mal aviſé pour propoſer d'exclure d'une Aſſemblée Electorale un Citoyen actif ſous quelque prétexte que ce ſoit.

» légale, c'eſt-à-dire, qu'il vous falloit trouver des » témoins qui euſſent été préſents à la lecture de la » lettre, & euſſent vu ma ſignature » ; & alors, vous avez renoncé à votre projet de me pourſuivre.

Cette phraſe eſt un peu louche ; expliquons-là.

Vous n'avez pas voulu dire, ſans doute, que les lettres miſſives vous ont appris que ſans témoins, vous ne réuſſiriez pas dans votre action ? Un avocat auſſi célebre que vous, n'avoit pas beſoin de ce conſeil ; mais vous avez voulu dire, que vos correſpondans à Loudun vous avoient marqué que vous ne pouviez pas exécuter votre projet de me faire un procès, parce qu'il n'y avoit pas de témoins qui euſſent été préſens à la lecture de la lettre, & qui euſſent vu ma ſignature. Voilà le ſeul ſens dans lequel votre phraſe puiſſe être entendue.

Répondez maintenant, ſi vous le pouvez, aux conſéquences qui réſultent de votre aveu. Quoi ! vous convenez que vos chers & zélés correſpondans à Loudun, que ceux que vous aviez chargés de chercher des témoins, n'ont pu en trouver qui euſſent vu ma ſignature ! & cependant vous n'en regardez pas moins la choſe comme avérée ! & cependant, vous avez l'indécence de la publier, & de faire croire à tous les Electeurs du Département que vous aviez l'original dans votre poche ! vous en faites même courir dans la ville de prétendues copies . . . ! Une telle audace, je vous l'avoue, a de quoi faire trembler tous ceux qui ſeront expoſés aux traits de votre animoſité.

Mais j'abandonne pour toujours une diſcuſſion qui ne peut m'intéreſſer. M. Texier convient qu'il a lu à Loudun une lettre qui lui étoit écrite de Poitiers, *& dans laquelle on lui marquoit que cette ville regorgeoit d'Ariſtocrates, & que M. Laurendeau étoit*

à la tête. (*a*) Il ne s'eſt donc pas défendu d'avoir publié le prétendu libelle, & il n'avoit aſſurément aucun motif pour s'en défendre; s'il a ſoutenu que cette lettre n'étoit pas de moi, ce n'étoit donc pas dans la crainte de devenir mon complice, mais par le pur amour de la vérité; ſa lettre du 7 Juillet 1790 prouve qu'il ne craint pas M. Laurendeau, & cette réponſe qu'il m'a prié d'inſérer dans mon mémoire fera connoître lequel des deux eſt le meilleur *Juriſconſulte*.

Réponſe de M. Texier de Loudun à M. Laurendeau, Avocat à Poitiers.

« Dans un écrit, intitulé, *Réponſe de M. Laurendeau à la Catilinaire de M. Béra, imprimé chez Chevrier, année 1790.* J'ai lu une apoſtrophe à moi » adreſſée, page 21, note premiere, laquelle eſt d'une grande inconſéquence, & tient furieuſement de » l'ancien régime.

» Quoi! M. Laurendeau ſuppoſe que M. Béra m'a » écrit contre lui, & que j'ai divulgué ce prétendu » libelle *ſur deux places publiques*, à Loudun, pour » le diffâmer, & le faire regarder comme un Citoyen » dangereux dont il falloit ſe défier ....! Je lui dénie » ces faits controuvés, & le défie dans un imprimé, » rendu public, d'en adminiſtrer la moindre preuve. » Comment ſe tire M. Laurendeau de ce démenti ...? » Il jure, il proteſte que pluſieurs perſonnes, que » Meſſieurs les Electeurs du Diſtrict de Loudun ont » vu, lu & entendu lire la lettre fameuſe de Monſieur » Béra ..., & il ne cite, & il ne nomme aucun de

---

[*a*] Voy. ſa lettre du 7 Juillet 1790, dans mon mémoire, pag. 18.

» ſes prétendus témoins, & il veut en être cru ſur ce » mot vague, *on dit*...? Cette défenſe, je le de- » mande à toute la terre, *eſt-elle d'un bon Juriſcon-* » *ſulte*?

» Pour moi, j'avois cru juſqu'à préſent, que c'étoit » à celui qui alléguoit des faits contre un tiers à les » prouver, & que ce tiers inculpé devoit ſe retrancher » à dénier juſqu'à ce qu'on le convainquit.

» M. Laurendeau, Avocat, penſe le contraire, & » m'abandonne ſi je le demens à la cenſure de mes » Concitoyens... Je ne la crains pas; j'ai tout fait par » mon attachement ſacré aux devoirs de Citoyen, & » par ma reſpectueuſe obéiſſance à nos loix conſtitu- » tionelles & tutelaires, pour ne pas redouter l'opi- » nion publique... (*a*), & il eſt prouvé par des faits » imprimés & non détruits, que Monſieur Laurendeau » devroit la craindre, s'il croit encore à la juſtice, & » s'il ſait ſe la rendre ». *Signé*, Texier, Juge du Diſtrict de Loudun.

Encore un petit mot ſur votre réponſe au démenti de M. Texier. Pourquoi auſſi n'avoir pas donné les noms de ceux des Electeurs de Loudun qui vous avoient promis un certificat? Vous les avez ſouſtraits, ſans doute, *parce que vous avez craint de compromettre, ſans motif légitime, des Citoyens que vous avez ſu reſpecter en plaignant leur erreur*. Il eſt bien malheureux pour M. Texier & pour moi d'avoir fait exception à la regle. Ne méritions-nous pas autant d'égards que quatre ou cinq de vos amis que nous connoiſſons (*b*), & qui ont joué avec vous toute cette

---

[*a*] Monſieur Texier a raiſon de dire qu'il ne rédoute pas l'opinion publique, puiſqu'il a été élu par les Electeurs du Diſtrict de Loudun à une place de Juge, & que c'eſt la meilleure réponſe qu'il puiſſe faire à Monſieur Laurendeau.

[*b*] Oui, je connois aujourd'hui toute cette machination & ſes auteurs, je pourrois au beſoin les nommer.

marote? Et pourqoi nous avoir fait outrager, vilipender même par vos associés, avant de vous être assuré des faits? Pourquoi? Faut-il le dire...? Parce que Monsieur Texier avoit donné à Loudun des preuves de son patriotisme, comme je l'avois fait moi-même à Poitiers; parce que M. Texier avoit pour ennemis les Aristocrates de Loudun, comme j'avois moi-même pour antagonistes ceux de Poitiers, & que ces Messieurs vouloient, à quelque prix que ce fut, écarter ces *populassiers* (*a*) de l'administration. Voilà le mot, voila la source & la cause de toutes vos intrigues, & de toutes vos noirceurs.

Il est vrai, que vous avez rendu un très-grand service au public. Il n'auroit jamais pu s'accommoder de deux Administrateurs aussi *insensés* que nous le sommes. Nous avons l'un & l'autre l'imbécillité de croire que l'ancien régime étoit détestable. Nous admirons chaque jour, l'heureuse révolution qui nous a tiré des fers de la plus cruelle tyrannie, & qui d'esclaves que nous étions, nous a faits hommes. Nous préférons, à la honte de nous enrichir, en rempant avec bassesse aux pieds de l'opulence, la *triste* gloire de vivre dans la médiocrité, en conservant la dignité *d'hommes libres*, que nous tenons de la nature. Nous ne voyons enfin, dans la constitution nouvelle, qu'un tableau sublime ou la religion s'unit à la politique pour rapprocher tous les hommes, & les enchaîner dans le cercle étroit de l'amour & de l'égalité. Si nous appercevons, dans ce chef-d'œuvre d'humanité quelques taches légéres, nous attendons, dans le silence du respect, qu'une main plus tranquille les fasse disparoître.

[*a*] C'est l'expression dont se servent ces Messieurs pour désigner les patriotes. Le peuple peut déviner, par là, de quel côté sont ses vrais amis.

Hélas! nous nous sommes l'un & l'autre perdu l'esprit par la lecture des mauvais livres. Avant la révolution, nous avions lu dans Raynal [*a*]. « Que des » préjugés absurdes avoient dénaturé par-tout la raison » humaine, & étouffé jusqu'à cet instinct qui révolte » tous les animaux contre l'oppression & la tyrannie. » Et que tels étoient les funestes progrès de la pre- » miere erreur que l'imposture avoit jettée & nourie » dans l'esprit humain, que des peuples immenses » se regardoient comme appartenans en propriété à » un petit nombre d'hommes qui les opprimoient ».

Nous avions désiré avec lui, « que les vraies lumieres » fissent rentrer dans leurs droits, des êtres qui n'a- » voient besoin que de les sentir pour les reprendre ».

Nous nous sommes mille fois écrié comme lui, » sages de la terre, philosophes de toutes les nations, » c'est à vous seuls à faire des loix, en les indiquant » à vos Concitoyens. Ayez le courage d'éclairer vos » freres..... Apprenez-leur que la liberté vient de » Dieu, l'autorité des hommes. Révélez tous les mys- » teres qui tiennent l'univers à la chaîne & dans les » ténebres, & que s'appercevant combien on se joue » de leur crédulité; les peuples éclairés, tous à la fois, » vengent enfin la gloire de l'espece humaine ».

Tel étoit le vœu secret que nous osions former dans notre aveuglement, & lorsqu'un concours unique de circonstances frappantes est venu tirer les Français de la funeste apatie de l'esclavage; nous avons cru, *bonnement* que ce vœu étoit accompli. Nous avons eu la sottise de prendre nos Représentans pour *ces sages de la terre*, pour ces philosophes *des Nations*, dont l'histoire des deux Indes avoit invoqué les lumieres, &

[*a*] Hist. Philosophique des deux Indes, liv. 1, pag. 124 & suivantes.

dans l'accès de notre délire insensé nous avons adpoté leurs loix & publié leurs bienfaits.

Oh! si nous avions eu le bonheur de nous instruire, comme vous, par une lecture constante des excellens livres *des Actes des Apôtres*, *de la Gazette de Paris*, *de l'Ami du roi*, *de l'Ami du clergé & de la noblesse*, &c. Combien nous aurions eu des idées plus pures, & des sentimens plus patriotiques! c'est là, sans doute, que vous avez puise des vérités *si utiles* à votre patrie. Vous y avez vu, par exemple, que vous deviez regretter par-dessus tout une bibliothéque assez considérable, & un état ou la facilité de l'expression; & plus encore, la force de votre organe vous avoient attiré quelque réputation; que des loix, à la formation desquelles vous aviez été *privé* de concourir, ne pouvoient être que très-défectueuses; que vous ne deviez regarder que comme des *extravagances*, ce que nous prenions pour les *élans sublimes d'une ame libre*, & que vous pouviez jurer une haine éternelle à la Constitution, en faisant néanmoins le serment de la maintenir; que, devenu, (on ne sait comment), Administrateur du Département, vous pouviez accepter cette place, en attendant mieux, & vous arranger avec votre conscience pour faire le serment civique..... Vous un serment civique...! eh! malheureux, vous avez donc regardé ce serment comme une formalité vaine & méprisable? ou vous vous jouez donc des choses les plus sacrées? eh quoi! avant que votre bouche le prononçât, votre cœur l'avoit déjà démenti! Impie ou sacrilége, voilà votre sort: voilà celui de tous les méchans pour qui ce serment auguste n'a été que le masque de la perfidie. Eh quoi! vous, membre d'un corps créé par la Constitution pour faire exécuter les Décrets du Corps législatif; vous, obligé par serment de les respecter; vous n'avez pas craint, en pleine assemblée du Département, à la face de vos collégues indignés, de vous sou-

lever contre ces Décrets, de les appeller *des feuilles de chêne*, & de provoquer au combat un patriote zélé qui vouloit décemment vous rappeller à vos devoirs. (*a*) Vous n'avez pas craint de vous associer à un club qui ne s'est formé que pour correspondre avec les ennemis de la patrie, avec une société de contre-révolutionnaires dont les principes sont aussi incendiaires, que les projets sont perfides, & vous osez dire : *que vous n'avez ni les talens ni les vices de Catilina! & vous osez assurer que votre patrie doit attendre de vous les vœux d'un bon Citoyen....!* Oh! mes amis, vous le savez, les Cromwel, les Clément, les Ravaillac, en plongeant un fer sacrilége dans le sein de leurs rois, prétendoient aussi au même titre.....! ce n'est pas que vous ayez l'ame de ces assassins; loin de moi l'idée même de la comparaison, elle seroit injuste, & vous ne la méritez pas; mais celui qui s'opposeroit à l'exécution des loix, autant qu'il seroit en lui, ne seroit pas seulement l'assassin de son roi, il seroit encore celui de sa patrie.

Et comment serois-je étonné ensuite que vous ayez jugé que *l'amende honorable*, prononcée dans l'église de la Visitation *n'intéressoit en rien l'ordre public*, malgré qu'elle ait été depuis dénoncée à l'Assemblée nationale par tous les Journalistes patriotes! Comment seroit-on surpris que vous ayez blâmé mon Adresse à l'Assemblée électorale du Département; cette Adresse qui ne respiroit que le plus pur patriotisme?

« Un Corps administratif, une Assemblée électorale » doivent-ils, *dites-vous*, s'ériger en tribunal pour » juger les Représentans de la Nation? *Le foible minis-*

[*a*] Je tiens ces faits de plusieurs Administrateurs présens à la scene, & je ne les publie pas sans leur aveu.

» *tre du pouvoir* (*a*) devoit-il imprimer sur le front » des Législateurs le sceau de la réprobation » ?

Oui, Monsieur, les Electeurs le pouvoient & ils le devoient. La Nation est une, mais elle est divisée en plusieurs sections, & ces sections sont les Assemblées primaires. C'est là que réside le foyer de la puissance souveraine; c'est là que repose la masse & l'ensemble de tous les pouvoirs. En déléguant le pouvoir législatif à des Représentans, pour l'exercer en leur nom, les Français n'ont pu le faire que sous cette condition tacite; mais nécessairement présumée, que ces Représentans l'exerceroient de la même maniere qu'ils l'auroient fait eux-mêmes, s'ils avoient voté individuellement à la confection de la loi. Or, je vous le demande maintenant, ou plutôt, je le demande à ceux qui ont quelque connoissance du droit public; je leur demande, si, dans une assemblée générale de la Nation, (comme dans les comices de Rome) où la majorité des Citoyens auroit accepté une loi, cette majorité n'auroit pas le droit de regarder comme son ennemie, & même de rejetter de son sein la minorité qui, loin de s'y soumettre, protesteroit contre son exécution? Je leur demande si cette majorité qui formeroit alors la Nation, ne s'exposeroit pas à la plus cruelle anarchie, si elle agissoit autrement?

L'hypothese que je vous ai présentée n'est-elle pas la même, & les Assemblées primaires dont l'ensemble forme la Nation ne pouvoient-elles pas déclarer, *ennemis de le Patrie*, ceux qui se soulevoient contre

---

[*a*] Depuis quand, s'il vous plaît, une Assemblée électorale n'est-elle qu'un *foible ministre du pouvoir*? Les Assemblées électorales ne sont autres choses que les Assemblées primaires reduites, & les Assemblées primaires ne sont-elles pas la Nation, & peut-on dire que la Nation n'est que le *ministre du souverain*? Ce langage ne peut convenir qu'à des esclaves.

des loix faites en leur nom par la majorité de leurs Repréſentans? & ſi ces Aſſemblées primaires, en uſant de leurs droits, & ne conſultant que leurs intérêts avoient chaſſé de leur ſein tous ceux qui cherchoient à ſoulever l'opinion publique contre les Légiſlateurs.... Mais je m'apperçois que cette corde ne peut être touchée ſans fatiguer vos oreilles. Je l'abandonnerai donc; je vous prierai ſeulement de vous ſouvenir une autre fois, que ce n'eſt ni dans Sabatier ni dans du Roſoy, que l'on doit étudier le droit public, lorſqu'on veut en parler diſertement. Je vous prierai auſſi de vous donner la peine de lire le Décret du dernier qui a ordonné, malgré la réclamation des *noirs*, que mention honorable ſeroit faite au procès-verbal de l'Aſſemblée nationale, des expreſſions patriotiques des Electeurs du Département de Scéne & Loiſe.... Ces expreſſions patriotiques, étoient abſolument les mêmes que celles que vous aviez blâmé dans mon Adreſſe; & notre queſtion eſt jugée par-là.

Eh bien, monſieur! vous applaudirez-vous encore d'une victoire trop facile? Avez-vous quelques nouvelles imputations à me faire? Ne vous gênez pas. Satisfaites votre haine. Inventez toujours. Faites un nouveau libelle, & ſur-tout n'oubliez pas d'en envoyer des paquets à Châtillon, à Breſſuire & dans toutes les paroiſſes du Diſtrict, avec des lettres de recommandation, comme vous avez déjà eu la bonté de le faire (*a*). Plus vous annoncerez de zele à me perſécuter, moins on ajoutera de foi à vos inculpations. Encore une diatribe comme votre premiere, & mon triomphe eſt complet.

[*a*] C'eſt un remerciement que j'ai à vous faire, ſans cela j'aurois été obligé de le faire à mes frais, comme je l'ai fait ailleurs; car, j'aime mieux rependre votre réponſe que mon mémoire.

Comment voulez-vous, en effet, que l'on vous pardonne de m'avoir cité au Département comme l'auteur de la dénonciation faite par la section des Capucins au mois d'Août dernier; de m'avoir qualifié dans des mémoires, signés de votre main, de *cabaleur*, *d'intrigant*, *d'ambitieux*, *&c. &c.* Tandis que vous êtes aujourd'hui forcé de convenir que c'est vous seul qui méritiez toutes ces qualifications, puisque vous ne pouvez répondre ni au démenti qui vous a été donné par MM. Clément & Texier, ni aux faits altérans que je vous ai opposé. Je pourrois donc avec assurance vous citer devant les tribunaux, & y poursuivre la réparation de tant d'injures. J'en avois même formé le projet, mes amis m'en ont détourné. Ils m'ont appris que vous traitiez ainsi tous ceux qui ne pensoient pas comme vous. Ils m'ont assuré que vous aviez proféré les mêmes injures contre le citoyen honnête & irréprochable qui occupe aujourd'hui la place de Procureur de la commune. Ils m'ont ajouté enfin, que vous aviez joué, pour empêcher sa nomination la même marote que pour vous opposer à la mienne.

Que faire à un homme qui ne peut exister qu'en donnant un libre cours aux passions qui le dévorent? rien sans doute, que de le plaindre & de le fuir. Si l'injure & la calomnie sont nécessaires à votre existence, pourquoi voudrois-je vous priver de ce doux passe-temps? Chacun a ses plaisirs: le vôtre est de tyranniser les opinions, d'exiger que lon croie à votre infaillibilité, comme à celle du Pape, & de persécuter & déchirer sans miséricorde, quiconque n'y a pas plus de foi que dans les prédictions de l'almanach de Milan.

Eh bien, M. Laurendeau! puisque la foi ne dépend pas de nous, & qu'il m'est tellement impossible d'adopter vos principes, que je serois même tenté de me croire dans l'erreur si, par hasard, je me rencon-

trois avec vous dans quelque point. Je me soumets à mon sort. Rongez; usez vos dents: je vous opposerai la lime de l'opinion publique; je vous opposerai la maniere honorable avec laquelle j'ai été nommé à une place de juge, dans un District éloigné de plus de vingt lieues de mon domicile, & où je n'étois connu que par ma réputation [*a*]. Je vous opposerai un témoignage non équivoque de mon innocence & de mon patriotisme dans le procès-verbal de la section des Capucins, dont l'extrait m'a été apporté par six Députés de cette Assemblée.

» Nous, Citoyens actifs de la ville de Poitiers, réunis » en Assemblée primaire; en l'église des Reverends » peres Capucins, faisant droit sur la pétition de M. » Béra, Avocat & Citoyen actif de notre section, en » vertu de la déliberation insérée au procès-verbal de » ce jour.

» Jaloux de rendre hommage à la vérité & de » justifier un citoyen honnête des inculpations calom- » nieuses qu'on lui a faites, certifions à tous qu'il » appartiendra:

[*a*] O vous! à qui je dois l'honneur de siéger parmi vos juges, vous, qui, malgré les clabaudages de mes ennemis, m'avez appellé pour goûter au milieu de vous les charmes de la paix & les douceurs d'une société où l'amour des loix marche à côté de la plus tendre humanité: recevez ici les témoignages de ma plus vive reconnoissance. Si j'ai tracé ces lignes, si j'ai répondu à mon adversaire, si j'ai surmonté les dégoûts d'une tâche aussi pénible pour mon cœur, c'est à vous seuls, c'est à mes nouveaux compatriotes que j'ai fait ce sacrifice. Je devois justifier votre choix, en prouvant la fausseté des inculpations d'un ennemi qui pouvoit, & qui peut encore aujourd'hui cesser de l'être. Vous verrez du moins, en lisant ce mémoire, que je ne suis pas indigne de votre estime, & j'ai la noble fierté de croire que ma conduite ne démentira pas mes principes.

» Que depuis le commencement des Assemblées » primaires, M. Béra a toujours été choisi pour pré- » sider cette section, & qu'il s'en est toujours acquitté » avec un zele, une prudence & une sagacité qui lui » ont constamment attiré nos éloges, mérité notre » confiance & notre estime, & qui justifient encore » aujourd'hui les regrets que nous éprouvons de son „ éloignement de cette ville.

„ Qu'à la derniere assemblée du mois d'Août 1790 „ dont l'objet étoit de nommer un Procureur de la „ Commune. M. Alexandre, chargé de porter le res- „ censement à l'Hôtel de ville, ayant annoncé à l'As- „ semblée qu'il avoit cru devoir s'en abstenir à „ raison de ce qui s'étoit passé dans les sections du „ Collége & des Carmes. Plusieurs Citoyens deman- „ derent que les irrégularités qui s'y étoient commi- „ ses fussent dénoncées à la Municipalité; d'autres, que „ le rescensement y fut porté, & quelques autres enfin, „ proposant divers amendemens, M. Béra qui présidoit „ la section, se contenta de reduire l'objet de la discus- „ sion à une proposition simple, sans *prononcer ni* „ *lire aucun discours* il mit la question aux voix par „ couvert & découvert, & le vœu presq'unanime de „ l'Assemblée s'étant déclaré pour la dénonciation, il „ dicta le procès-verbal *de mémoire*, *sans y faire* „ *copier aucun projet.* Le proces-verbal fut signé sur „ le bureau, & porté sur le champ à l'Hôtel commun „ par quatre Commissaires, dont on attendit le retour „ jusqu'à huit heures du soir, séance tenante, & M. „ Béra la présidant; en foi de quoi, nous lui avons „ délivré la présente attestation, &c. Fait en l'Assem- „ blée de la premiere section de la ville de Poitiers, „ séante en l'église des Capucins, le 23 Novembre „ 1790 „. *Signé*, Morlon, Président; de la Carterie, Boisson, Moutet, Meunier, Rochet, Dubreuil, Douin, Caillas, Carlier, Lécuyer, Guimard, Rebondy, Gaul-

tier, Daniau, Latu, Auriaut, Alexandre, Deſſaux, Girault, Gray, Débain, Conjour, Notaire; Hallé, Vicaire; Guidon, Laroche, Lagrange, Laurent, Deſeſſarts, Officier de la Garde nationale; Chevais, Baugé, Rochet, Girault, libr. Gachard, Duboulay, le Fevre, Gennet le jeune, Jolivet, Bailly, Boiſſay, Garand, Demarconnay, curé de S. Porchaire; Dumas, Bontems, &c. &c.

Je vous l'avouerai, Monſieur, je n'ai jamais éprouvé une ſatisfaction plus pure, que celle que j'ai goutée à la premiere lecture de ce témoignage honorable de l'attachement de mes concitoyens; elle me dedommagea bien complettement de toutes les peines que vous m'aviez fait. Je me rendis au moment même à l'Aſſemblée, où je ne pus rendre que d'une maniere bien foible tous les ſentiments qui rempliſſoient mon cœur. Je ne puis mieux terminer ce pétit ouvrage, qu'en y inſérant la copie du diſcours que j'y prononçai, je ſatisferai par là un des beſoins preſſans de mon ame, celui de faire connoître à mes amis dans quels ſentimens je les ai quitté.

» Appellé, Meſſieurs, par les vœux d'un Diſtrict » éloigné, pour y exercer les honorables fonctions de » la magiſtrature, ce n'eſt qu'avec le plus grand re» gret que je me vois obligé de me ſéparer de vous. » Inſtruit par vos leçons, encouragé par votre exem» ple, vous m'avez toujours vu marcher d'un pas » aſſuré dans la carriere épineuſe du patriotiſme. Ca» lomnié, outragé, inſulté même par les ennemis du » bien public, vous avez eu l'indulgence de me dédom» mager de toutes mes peines, en me témoignant » un plus grand attachement. Vous venez encore » aujourd'hui de m'en donner une preuve bien frap» pante, en maccordant, d'une maniere auſſi flat» teuſe qu'honorable, une atteſtation qui ſuffit pour » me juſtifier des imputations qu'on m'a faites. Oui,

» Meſſieurs, la conſolation la plus douce pour moi,
» c'eſt de me voir, en quelque maniere, entouré de
» votre zele comme d'un rempart impénétrable à
» tous les traits de la calomnie.

» De nouveaux devoirs à remplir m'appellent loin
» de vous, mais mon cœur reſtera toujours avec
» vous; ah! oui: je ne crains point de l'atteſter ici,
» dans le Temple de la Divinité, aux pieds même des
» autels de l'Être-Suprême que nous adorons tous.
» L'idée de m'éloigner d'une ville où j'ai trouvé tant
» de conſolation & de joie, eſt un ſacrifice qui
» coûte cher à mon cœur. Je n'y ſongerai jamais ſans
» émotion, & plus d'une fois, en me rappellant
» toutes les perſécutions que j'ai ſouffertes & les té-
» moignages de votre amitié qui font mon bonheur:
„ ce ſouvenir cruel & doux baignera mes paupieres
„ des larmes de l'attendriſſement.

„ Oui, Meſſieurs, je vous porterai toujours dans
„ mon ame; je vous compterai au nombre de mes
„ amis les plus chers, & ſoit que les circonſtances
„ me rapellent au milieu de vous, ſoit qu'elles m'en
„ éloignent pour toujours, je n'oublirai jamais que
„ je vous ſuis attaché par les nœuds les plus forts &
„ les plus ſaints, pour une ame honnête & ſenſible
„ ceux de l'amitié & de la reconnoiſſance „.

Note de l'Imprimeur.

Il ſe trouvera, ſans doute, dans cet ouvrage une infinité de traits qui prouveront qu'il a été fait il y pluſieurs mois. Je dois convenir que le manuſcrit m'a été remis au mois de Février dernier; mais des circonſtances particulieres m'en ont retardé juſqu'à ce jour l'impreſſion.

A CHATELLERAUD,
Chez P. J. B. GUIMBERT, Imprimeur-Libraire.

Ny le Chevalier Esprit

(notre ancien camarade de chambrée)

1818